

La santé

- ✓ La prise en charge des soins
- ✓ La prévention
- ✓ Les acteurs de la santé

>>> Contacts et adresses sur www.fondationface.org



FACE





La santé

✓ La prise en charge des soins

Le numéro de sécurité sociale



Ce numéro est obligatoire et nécessaire pour de nombreuses démarches administratives.

spam



La Carte vitale :
La carte vitale contient vos informations sur vos droits santé et elle facilite la procédure de remboursement des frais. Pour en faire la demande, il faut posséder un numéro de sécurité sociale !



Si vous avez de faibles ressources

✓ La protection universelle maladie (Puma) garantit à toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière, un droit à la prise en charge de ses frais de santé à titre personnel et de manière continue tout au long de la vie. La PUMA, prendra en charge la part obligatoire de vos frais médicaux.

Si vous n'avez pas encore accès à la PUMA vous pouvez vous rendre à la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) de l'hôpital le plus proche.

La santé

✓ La prise en charge des soins

Excepté en Alsace et en Moselle



25€

Montant de la consultation chez le généraliste

16€50

Part remboursée par la Sécurité Sociale
= Part obligatoire

7€50

Part complémentaire

1€

Participation forfaitaire

Les complémentaires

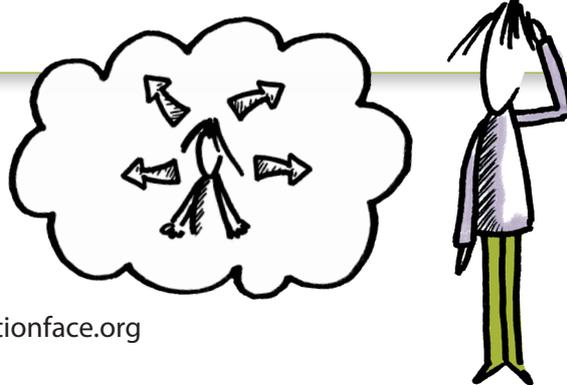
La CMU-Complémentaire (CMU-C), est gratuite. Elle est délivrée sous conditions de ressources et de résidence. Elle permet de rembourser la part complémentaire de vos frais médicaux. Elle est accordée pour 1 an renouvelable. Elle permet de ne pas faire d'avance de frais, d'être dispensé de la participation forfaitaire et de bénéficier de tarifs préférentiels pour l'énergie et les transports. Il faut faire la demande auprès de la CPAM (formulaire + justificatifs de situation).

L'Assurance Complémentaire Santé (ACS), est une aide financière pour payer une complémentaire santé, pour les personnes qui dépassent les plafonds de condition de la CMU-C. Elle offre les mêmes avantages que la CMU-C mais il restera une prise en charge partielle par le bénéficiaire.

Les complémentaires santé sont proposées par des organismes (mutuelles par exemple) auxquels il faut cotiser. La complémentaire santé prend en charge une partie ou la totalité de la part complémentaire de vos frais médicaux. Le montant et les prestations remboursées dépendent des forfaits et des organismes choisis. Si vous travaillez en tant que salarié, votre employeur doit vous proposer de souscrire à la complémentaire santé de l'entreprise. L'entreprise prend en charge 50% de la cotisation à la complémentaire.

NOTES, ADRESSES, ETC...







La santé

✓ La prévention

La vaccination

11 vaccins sont obligatoires et doivent être à jour. Vous pouvez vérifier avec le calendrier des vaccinations.



CALENDRIER DES VACCINATIONS

Âge approprié	Naissance	2 mois	4 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois	6 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans	45 ans	65 ans et +
BCG												
Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite												Tous les 10 ans
Coqueluche												
Haemophilus Influenzae de type b (HIB)												
Hépatite B												
Pneumocoque												
Méningocoque C												
Rougeole-Oreillons-Rubéole												
Papillomavirus humain (HPV)												
Grippe												Tous les ans

La Santé de l'Enfant

Le Carnet de Santé

Il permet d'assurer le suivi médical des enfants de la naissance à l'adolescence et de faire le lien entre les différents médecins.



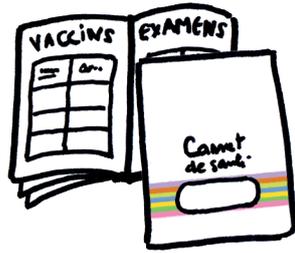
Il doit être conservé par les parents et présenté à chaque acte médical.

La PMI (Protection Maternelle Infantile)

Elle assure la protection sanitaire de la mère et de l'enfant. Elle propose des consultations et des actions de prévention médico-sociale pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 6 ans. Ses services sont gratuits et présents dans tous les départements de France.

La santé

✓ La prévention



Les Dépistages

Ce sont des examens biologiques qui permettent de découvrir si les personnes sont porteuses ou non de certaines pathologies.

Quels types de pathologies ?

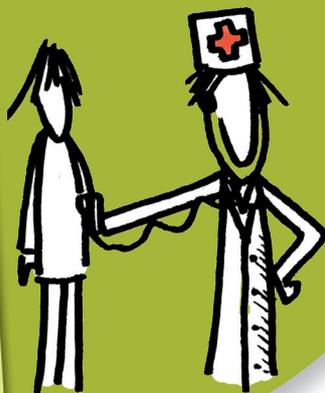
Le dépistage sert le plus souvent à déceler les maladies suivantes : SIDA, Hépatites B et C, Maladies du sang, Maladies et Infections Sexuellement Transmissibles, Myopathies et Maladies génétiques, Cancers (sein, prostate...).

Centres de dépistage

Il y en a dans tous les départements, c'est gratuit et il est possible de rester anonyme. Les dépistages peuvent se faire en centres médico-sociaux, ou encore au planning familial. S'y rendre permet de rencontrer des professionnels gratuitement dans une démarche de prévention et d'accès aux droits et aux dispositifs santé.

NOTES, ADRESSES, ETC...





La santé

✓ Les acteurs de la santé

Acteurs et établissements

Médecin traitant généraliste

Médecin ressource qui centralise toutes vos informations santé. C'est celui qui vous connaît le mieux, ce qui entraîne une meilleure qualité des soins. Le consulter vous assure un remboursement plus avantageux et dans de meilleurs délais.



Médecins spécialistes

Vous y êtes orienté par le médecin traitant. Les consultations (plus chères que chez le généraliste) sont partiellement remboursées (en fonction de votre complémentaire). Vous pouvez les trouver sur Internet, en centre de santé (visite gratuite si bénéficiaire de la PUMA), à l'hôpital ou en clinique.



Hôpitaux Cliniques

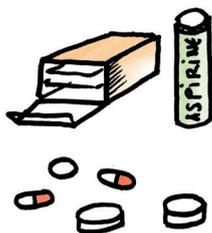
Quand ? En cas d'urgence ou sur orientation du médecin traitant. Ils disposent de nombreux services. Attention ! Les cliniques n'ont pas toujours de service d'urgences ou seulement en journée.

Où ? Dans toutes les grandes villes et leur agglomération.



La santé

✓ Les acteurs de la santé



Contacts utiles

Sécurité Sociale (CPAM)

www.ameli.fr

Tél : 3646

Urgences

SAMU : 15

Pompiers : 18

Hôpitaux

<http://etablissements.hopital.fr>

Centres de Santé

www.lescentresdesante.com

Pages Jaunes

www.pagesjaunes.fr

NOTES, ADRESSES, ETC...

